Page: 1/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Vaisselle
- · **UFI**: PXUV-1555-520A-2A5A
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit vaisselle à main
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Menegalli SA

Avenue de Provence 10

1007 Lausanne

021 661 17 17

- · Service chargé des renseignements: Département "sécurité produits" Menegalli SA Tel: 021 661 17 17
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

	(sui	ite de la page 1
· Composants dangere	eux:	
CAS: 68891-38-3	Sodium Lauryl ether sulfate	≥2,5-<5%
	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315	
	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de	≤2,5%
EINECS: 270-407-8	sodium	
	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315	
	Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts	≥1-≤2,5%
EINECS: 270-115-0		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Par précaution, porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

- CH/FR

Page: 3/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision : 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec les yeux.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un local muni d'un bac de rétention.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

- · Température de stockage recommandée: Entre + 5°C et + 50°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL			
68891-38-3	Sodium Lauryl ether sulfate		
Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	15 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)	
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	2.750 mg/kg p.c/jour (effets systémiques)	
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1.650 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)	
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	175 mg/m3 (effets systémiques)	
	DNEL, Long terme, Consommateurs	52 mg/m3 (effets locaux)	
68411-30-3 Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts			
Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	0,85 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)	
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	170 mg/kg p.c/jour (effets systémiques)	
	DNEL, Long terme, Consommateurs	85 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)	
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	12 mg/m3 (effets systémiques)	
		12 mg/m3 () (effets locaux)	
	DNEL, Long terme, Consommateurs	3 mg/m3 (effets systémiques)	
		3 mg/m3 () (effets locaux)	

· PNEC			
68891-38-3 Sodium Laur	68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate		
Eau Douce	0,24 mg/l		
Eau de mer	0.024  mg/l		
Libérations intermittentes	0.071  mg/l		
STP	10 mg/l		
Sédiment (eau douce)	5,45 mg/kg		
Sédiment (eau de mer)	0,545 mg/kg		
Sol	0,946 mg/kg		
68411-30-3 Benzenesulfo	68411-30-3 Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts		
Eau Douce	0,0268 mg/l		

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

		(suite de la page 3)
	Libérations intermittentes	0.0167  mg/l
İ	STP	3,43 mg/l
İ	Sédiment (eau douce)	8,1 mg/kg
İ	Sédiment (eau de mer)	8,1 mg/kg
İ	Sol	35 mg/kg

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	T 1 .
Forme:	Liquide visqueux
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	8
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	: 100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

	(suite de la
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1,01-1,02 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,02 %
VOCV (ĆH)	0,02 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
- · 10.5 Matières/Substances incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD401)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD402)	
68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium			
Oral	LD50	2.079 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	6.300-13.500 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	>52 mg/l (rat)	
<b>68411-30-</b> 3	Benzenes	sulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts	
Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	

· CH/FR ·

Page: 6/9

(suite de la page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision : 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

			(suite de la page 3)
	Effet primaire d'irritation:		
	68891-38-3 Sodium Lauryl	ether sulf	ate
1	Effet d'irritation de la peau		
			Provoque une irritation cutanée.
	Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405)
			Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
68411-30-3 Bei	68411-30-3 Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts		
	(Cochon d'Inde) (OECD406) Non sensibilisant		

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:				
68891-38	68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate			
LC50/96h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD203)			
EC50/72h	27 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD201)			
EC50/48h	7,4 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie )) (OECD202)			
68439-57-0	68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium			
LC50/96h	4,2 mg/l (poisson)			
EC50/72h	5,2 mg/l (Algues)			
EC50/48h	4,53 mg/l (Daphnia)			
68411-30	68411-30-3 Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts			
LC50/96h	1,67-3,2 mg/l (poisson)			
EC50/72h	29 mg/l (Algues)			
EC50/48h	2,9 mg/l (Daphnia)			

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Produit fini : Facilement biodégradable OECD 302B
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

(suite de la page 6)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH) 07 06 01

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · "Règlement type" de l'ONU: néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 8)

Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

(suite de la page 7)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · VOC (CE) 0,02 %
- · VOCV (CH) 0,02 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé

Produit vaisselle à main

· Contact:

Menegalli , département sécurité

021 661 17 17

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

#### · Information supplémentaire:

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.
- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 1 Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Vaisselle

(suite de la page 8)

première fois

- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR